

# COVID-19 – Conseils pour les travailleurs en soins à domicile et en soins extra-muraux

Le 27 mars 2020

L'Agence de la santé publique du Canada surveille de près la situation relative à la COVID-19. Les Canadiens de 65 ans et plus, ceux dont le système immunitaire est affaibli et ceux qui souffrent de problèmes médicaux sous-jacents courent un risque accru de subir des conséquences graves. À mesure que la situation évolue, il est important de se tenir au courant des informations les plus récentes en visitant le [www.gnb.ca/coronavirus](http://www.gnb.ca/coronavirus).

Les travailleurs qui doivent entrer dans le domicile des clients pour leur dispenser des services, comme les travailleurs de soutien à domicile, le personnel infirmier du Programme extra-mural et les professionnels paramédicaux, doivent le faire que s'il s'agit de services essentiels. Il faut poser des questions pour assurer sa sécurité et appeler le client avant de se présenter chez lui pour connaître son état de santé et se préparer en conséquence.

Des conseils ont été publiés sur les mesures recommandées pour les membres de la maison d'une personne présentant des symptômes de la COVID-19. Dans certains cas, ces mesures peuvent être pertinentes pour les soins à domicile. Les fournisseurs de soins et les résidents devront prendre des décisions au cas par cas.

## Symptômes de la COVID-19

- Fièvre
- Toux
- Essoufflement

## Transmission

La transmission de personne à personne se fait principalement par le biais de gouttelettes respiratoires infectieuses ou en touchant une surface ou un objet contaminé par le virus et en se touchant ensuite les yeux, le nez ou la bouche.

## Mesures de contrôles

- Si **vous** présentez des symptômes, restez à la maison et isolez-vous des autres le plus rapidement possible. Appelez TÉLÉSOINS-811.
- Si vous avez voyagé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, suivez les directives de santé publique. Vous trouverez des renseignements à ce sujet dans la section

Professionnels de la santé et professionnels paramédicaux du Bureau du médecin-hygiéniste en chef.

- Avant de vous rendre chez un client, appelez pour vérifier si un membre de la maisonnée présente des symptômes de la COVID-19 ou a reçu la consigne de s'isoler.
  - Si la réponse est **non**, c'est-à-dire si le client ou les membres de sa maisonnée n'ont pas de symptômes et n'ont pas reçu la consigne de s'isoler, veuillez suivre les consignes ci-dessous. Il n'est pas nécessaire de prendre d'autres précautions que celles recommandées pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick actuellement, c'est-à-dire :
    - Offrir uniquement les services essentiels.
    - Garder une distance de 2 mètres (6 pieds) avec les occupants, si possible.
    - Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser du désinfectant pour les mains ayant une teneur en alcool d'au moins 70 %, en couvrant toutes les surfaces de ses mains et en frottant celles-ci ensemble jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Lorsque les mains sont visiblement sales, opter pour de l'eau et du savon de préférence.
    - Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
    - Au moment de transporter un client dans son véhicule, lui demander de s'asseoir sur la banquette arrière.
    - Ne pas porter plus d'équipement de protection qu'à l'habitude.
    - Nettoyer et désinfecter ses outils et son équipement entre deux clients, conformément aux exigences de l'organisme.
  - Si la réponse est **oui**, c'est-à-dire si le client ou un membre de sa maisonnée, a reçu un diagnostic positif de COVID-19, présente des symptômes de la COVID-19 ou a reçu la consigne de s'auto-isoler en raison d'un voyage récent ou d'un contact avec un voyageur, il faut suivre les consignes ci-dessous :
    - Réévaluer si le travail est essentiel ou urgent, demander conseil à son gestionnaire.
    - Si vous devez vous rendre au domicile du client, demander aux personnes malades ou en auto-isolement de rester dans leur chambre pendant la visite. Si ce n'est pas possible, demander au client de porter un masque pendant que vous êtes sur place, s'il le peut.
    - S'assurer d'avoir la formation nécessaire sur l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle (précautions contre les gouttelettes et les contacts : gants jetables, blouse à manches longues, équipement de protection pour les yeux, le nez et la bouche) et porter cet équipement pendant les visites pour se protéger et pour éviter de propager le virus. Éliminer de manière appropriée l'équipement de protection individuelle après la visite.
    - Encourager l'adoption d'une bonne hygiène respiratoire (tousse dans sa manche ou dans un mouchoir).
    - Garder une distance de 2 mètres (6 pieds) avec les occupants, si possible.
    - Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser du désinfectant pour les mains ayant une teneur en alcool d'au moins 70 %, en couvrant toutes les surfaces de ses mains et en frottant

celles-ci ensemble jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Lorsque les mains sont visiblement sales, opter pour de l'eau et du savon de préférence.

- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains avant de les avoir lavées.
- Si vous devez sortir un client malade de la maison, ne pas le transporter dans votre véhicule. Appeler une ambulance et prévenir le personnel que le client a reçu un diagnostic positif de COVID-19 ou présente des symptômes après avoir reçu la consigne de s'auto-isoler.

### Équipement de protection individuelle

- Si vous devez vous trouver à moins de 2 mètres d'une personne malade, porter un masque, des gants jetables, une blouse et une protection oculaire.
- Ne pas réutiliser le masque ou les gants.
- Après avoir enlevé l'équipement de protection individuelle, se laver immédiatement les mains avec du savon et de l'eau ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Jeter tout l'équipement de protection individuelle dans un sac scellé après l'avoir utilisé.

S'il faut effectuer une intervention médicale générant des aérosols en raison de la manipulation artificielle des voies respiratoires d'un patient (comme l'intubation et les interventions connexes, les traitements par nébulisation, la ventilation manuelle ou l'aspiration endotrachéale en système ouvert), porter un masque N95 et des lunettes de protection. **Il faut éviter d'effectuer des interventions médicales générant des aérosols dans le domicile d'un client. Si une telle intervention est requise, il faut songer à transférer la personne à l'hôpital en raison de la nécessité de prendre des [précautions additionnelles](#).**

### Équipement médical

Après avoir été utilisé, l'équipement médical doit être nettoyé, désinfecté ou stérilisé conformément aux procédures organisationnelles et aux directives du fabricant. Il est recommandé d'utiliser des désinfectants environnementaux qui sont enregistrés au Canada, portant un numéro d'identification de médicament (numéro DIN) et la mention virucide à large spectre, qui conviennent pour la COVID-19. Une liste des produits approuvés se trouve [ici](#).

### Nettoyage

Le nettoyage accru de l'environnement permet de réduire le risque de rétention du virus sur les surfaces dures, tout comme la ventilation appropriée des lieux, comme le fait d'ouvrir des fenêtres lorsqu'il est sécuritaire et approprié de le faire. Les produits nettoyants attestés au Canada, portant un code d'identification de médicament (DIN), et étiquetés comme virucides à large spectre d'efficacité sont suffisants en ce qui concerne la COVID-19. Une liste des produits approuvés se trouve [ici](#). Toutes les surfaces, surtout celles qui sont horizontales et touchées fréquemment, doivent être nettoyées et désinfectées.

### **Lavage du linge**

Il faut placer le linge susceptible d'être contaminé dans un contenant avec une doublure en plastique et éviter d'agiter le contenant. Cette mesure permet de réduire la possibilité que le virus se propage par voie aérienne. Il faut laver le linge en utilisant du savon à lessive ordinaire et de l'eau chaude (de 60 à 90 °C), puis bien le sécher par la suite. Les vêtements et le linge de maison d'une personne malade peuvent être lavés avec d'autres articles. Vous devez laver vos mains (avec de l'eau et du savon ou en utilisant un désinfectant pour les mains à base d'alcool) immédiatement après avoir manipulé le linge et les vêtements. Utilisez de préférence de l'eau et du savon si vos mains sont visiblement sales.

### **Surveillance des symptômes**

Surveillez l'apparition de symptômes pendant les 14 jours suivant votre dernier contact avec la personne malade. Si vous développez des symptômes, isolez-vous le plus rapidement possible et communiquez avec le 811 pour obtenir d'autres directives.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/lignes-directrices-provisoires-etablissements-soins-actifs.html>